

Leçon 36: La Division Du Khoms

Le Khoms est divisé en deux parties:

1. La moitié est offerte aux Mujahidine afin qu'ils puissent faire la promotion de l'Islam
2. L'autre moitié est distribuée aux nécessiteux et aux fidèles Sayyed (les descendants du noble Prophète)

Si ces deux obligations (Zakat et Khoms) seules avaient été acquittées, il n'y aurait aucun pauvre, aucun nécessiteux dans la société islamique, la cause de l'Islam n'aurait jamais souffert et toutes les questions de biens publics auraient été réglées comme cela se passait à l'époque où les musulmans pratiquaient sincèrement les dogmes de l'Islam.

Et si ces deux obligations ne s'avéraient pas être suffisantes pour le bien-être de l'Islam et le progrès des musulmans, l'Etat islamique devrait faire appel à d'autres sources de revenus, telles que l'agriculture et les mines. Il est illégal pour les musulmans de s'emparer de la propriété des autres comme il a été précisé dans le Coran:

« ***Ne dispersez pas injustement vos biens entre vous.*** » (*Coran, 11. 188*)

L'Islam a bien déterminé les moyens légaux de satisfaire les besoins d'un individu, d'une société ou d'un Etat.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/le-guide-islamique-des-enfants-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-36-la-division-du-khoms#comment-0>